

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 1er février 2018  
Rapporteur :  
Madame Danièle LE STER**

**N° 13**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 07/02/2018  
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2018  
(accusé de réception du 06/02/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Non-réalisation du projet de construction d'un atelier relais à Briec**

**Plusieurs locaux privés sont aujourd'hui disponibles à la location ou à la vente sur la commune de Briec. Par ailleurs en 2016, l'ex communauté de communes du Pays Glazik a initié un projet de construction d'un atelier-relais de 400 m<sup>2</sup> à Briec, ZA de Lumunoc'h. Ce projet devait voir le jour au premier semestre 2017. Son coût s'élevait à environ 500 K€. Il est proposé d'abandonner ce projet.**

\*\*\*

L'offre en matière d'immobilier d'entreprises sur la commune de Briec existe avec des initiatives privées comme celle de l'entreprise le Nouy. Propriétaires d'un terrain de 4 000 m<sup>2</sup>, Alain et François LE NOUY proposent d'investir et de construire des ateliers pour d'autres entreprises. L'entreprise Le NOUY dispose également de plusieurs ateliers qu'elle veut louer et rénover au besoin pour d'autres entreprises.

En 2016, la communauté de communes du Pays Glazik souhaitait développer l'accueil d'entreprises artisanales de production en créant un atelier relais modulable, d'une surface de 400 m<sup>2</sup>. Les entreprises auraient eu la possibilité de louer le local ou de l'acquérir en un ou deux lots indépendants. Le terrain sur lequel était projeté la construction se situe Parc d'activités de Lumunoc'h, parcelle YI 473 qui appartient désormais à Quimper Bretagne Occidentale.

Il est proposé d'abandonner ce projet qui vient en concurrence avec des initiatives privées.

Pour information, des contrats de prestations intellectuelles ont été conclus. Toutes les prestations réalisées ont été facturées et réglées pour un montant total de 29,8 K€.

Trois contrats sont actuellement en cours : maîtrise d'œuvre, contrôle technique et coordination SPS. Le montant total des indemnisations des contrats s'élève à 1 048,64 € HT.

En ce qui concerne la phase réalisation des travaux, la consultation et la réunion de commission d'attribution des marchés ont été menées en 2016. La commission a statué sur l'attribution des marchés pour les 12 lots concernés, les entreprises pressenties pour l'attribution des lots ont été averties par courriel mais les marchés n'ont pas été notifiés.

Pour le financement de l'opération deux demandes de subventions ont été réalisées :

- l'une auprès du CD29 dans le cadre du contrat de territoire, un accord de principe a été délivré. Une subvention à hauteur de 15%.des dépenses a été accordée mais aucun versement n'a été réalisé.
- l'autre au titre du FNADT. Un accord de principe a été délivrés par le FNADT à hauteur de 25 %, mais aucune convention n'a été signée.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de valider l'arrêt du programme de construction de l'atelier-relais, situé parc d'activités de Lumunoc'h à Briec ;
- 2 - d'autoriser monsieur le président à indemniser les contrats en cours à hauteur de 1 048,64 € HT.